

ÉOLIEN

L'éolien terrestre continue de se développer largement en France. Elle constitue le second objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie en termes de puissance à installer d'ici 2028, derrière le photovoltaïque.

Roanne



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



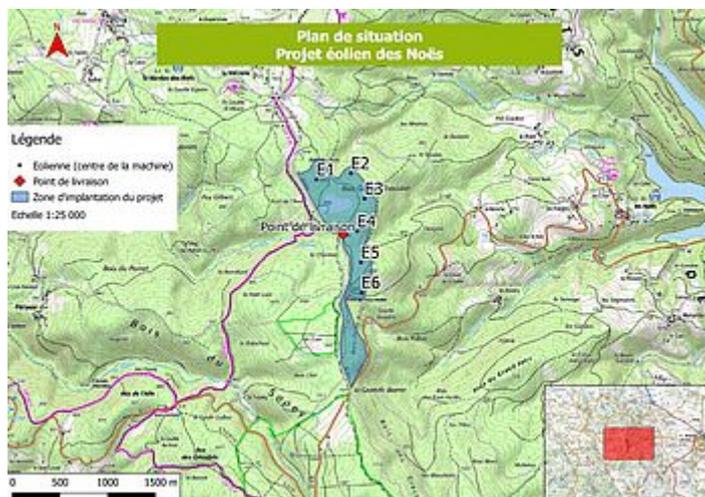
Les projets roannais

Agglo



Roannais Agglomération ambitionne de son territoire un pionnier en matière de réduction des consommations énergétiques. Engagée depuis 2014 dans une démarche « **Territoire à Energie Positive** » (TEPOS), son objectif est de subvenir à la moitié de ses besoins énergétiques grâce aux énergies renouvelables produites sur son territoire à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, 4 projets de production d'énergies renouvelables sont déjà en cours de développement par l'agglomération, dont 2 projets éoliens sur les communes des Noës et d'Urbise. Pour porter ces projets, Roannais Agglomération a créé, au côté de la société de financement régional **OSER**, une société d'économie mixte « **Roannaise des Energies Renouvelables** » dans laquelle elle détient 80% des parts. Cette organisation a pour objectif principal de servir au mieux les intérêts de ses citoyens et de maximiser les retombées économiques sur son territoire.



Parc des vents des Noës

L'instruction du projet des Noës s'est achevée en mars 2020. S'en est suivie l'Enquête Publique, qui s'est déroulée du 24 août au 25 septembre 2020. Celle-ci s'est conclue par un **avis favorable** du commissaire enquêteur.

En décembre 2020, le projet des Noës a été présenté devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dont le but est de veiller à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. Cette commission, constituée de 4 collèges, dont les services de l'Etat, des élus de collectivités territoriales, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées en matière de protection des milieux naturels, a également délibéré **en faveur du projet**.

Ce n'est qu'un mois plus tard, le 18 janvier 2021, que nous obtenions **l'autorisation de construire et d'exploiter le Parc des Vents des Noës**, accordé par la préfète de la Loire, Catherine Séguin. (arrêté préfectoral consultable sur le site de la préfecture : cliquez [ici](#))

Le projet est donc entré dans sa dernière

phase, celle de la construction. Le chantier sera réalisé par étapes et le parc entrera en service à l'automne 2023.

Chiffres clés

- Nombre d'éoliennes : 6
- Puissance : 16,8 MW
- Production : 42 GWh/an
- 19 100 équivalent-habitants alimentés
- Hauteur des éoliennes : 165m en bout de pale
- Surface projet : 3,8 ha

En savoir plus : [**www.parcdesventslesnoes.fr**](http://www.parcdesventslesnoes.fr)



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

